

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS

COLLEGE SCoT/PCAET

Bureau syndical du mardi 6 décembre 2022

REFERENCE DELIBERATION	OBJET	DELIBERE
20221206_03	PTRE SURE – Avenant convention SARE	A l'unanimité
20221206_04	Proposition de cosignature des conventions ORT/PVD par le Pays du Mans	A l'unanimité
20221206_5B	Candidature à l'appel à projet « Programme National pour l'Alimentation »	A l'unanimité

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le



ID : 072-200078426-20221206-20221206_3-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Bureau Syndical du mardi 6 décembre 2022

PAYS DU MANS
COLLEGE ScoT / PCAET

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre, à midi trente, le bureau syndical du Pays du Mans s'est réuni au Mans, salle du rez de chaussée au Pays du Mans, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur LE FOLL Stéphane, Président.

Etaient présents :

Pour GB : Mme Chantal BUIN, MM. Martial LATIMIER, André PIGNE — 3 présents et 3 voix.

Pour LMM : Mme Christine POUPINEAU, MM. Franck BRETEAU, Joël LE BOLU, Stéphane LE FOLL — 4 présents et 4 voix.

Pour MCS : Mme Véronique CANTIN, MM. Eric BOURGE, David CHOLLET — 3 présents et 3 voix.

Pour OBB : M. Dominique COVEMAERKER — 1 présent et 1 voix.

Pour SEM : MM. Denis HERRAUX, Nicolas ROUANET — 2 présents et 2 voix.

Pour 4 CPS : M. Patrice GUYOMARD — 1 présent et 1 voix.

Elus excusés :

Pour LMM : Mmes Patricia CHARTON, Nathalie DUPONT, Lydia HAMONOU-BOIROUX, Fabienne LAGARDE, MM. Christophe COUNIL, Laurent PARIS.

Pour OBB : Mme Nathalie DUPONT, M. Sébastien GOUHIER.

Pour SEM : M. Guy FOURMY.

Madame Véronique CANTIN est nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 072-200078426-20221206-20221206_3-DE

BUREAU SYNDICAL

Extrait du registre des délibérations

Séance du 6 décembre 2022

20221206_3

RAPPORTEUR : Monsieur Martial LATIMIER, Vice-Présidente en charge de l'habitat

OBJET : PTRE SURE – Avenant convention SARE

Monsieur LATIMIER, Vice-Président en charge de l'habitat, rappelle la convention d'attribution des aides régionales et du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) qui définit les conditions de mise en œuvre et de financement des Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique (PTRE) sur les Pays de la Loire, en date du 07 décembre 2021 pour laquelle Monsieur le Président a reçu autorisation de signature par délibération en séance du comité syndical du 06 juillet 2021.

Monsieur le Vice-Président informe ensuite les membres du bureau syndical d'un projet d'avenant sur ladite convention.

Cet avenant fait suite aux modifications entérinées lors du comité de pilotage national du programme SARE du 23 novembre 2021. Il porte sur les sujets suivants : communication, mesures surchauffes, financement, engagement des parties, systèmes d'informations.

Il est proposé aux membres du bureau syndical de :

- APPROUVER l'avenant susvisé,
- AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant.

RESULTAT DU VOTE : A l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour expédition conforme,

LE PRÉSIDENT
Stéphane LE FOLL

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU MANS

15-17 Rue Gougeard, CS51529,
72015 LE MANS Cedex 2

02 43 51 23 23

contact@paysdumans.fr



Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 072-200078426-20221206-20221206_4-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Bureau Syndical du mardi 6 décembre 2022

PAYS DU MANS
COLLEGE ScoT / PCAET

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre, à midi trente, le bureau syndical du Pays du Mans s'est réuni au Mans, salle du rez de chaussée au Pays du Mans, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur LE FOLL Stéphane, Président.

Etaient présents :

Pour GB : Mme Chantal BUIN, MM. Martial LATIMIER, André PIGNE — 3 présents et 3 voix.

Pour LMM : Mme Christine POUPINEAU, MM. Franck BRETEAU, Joël LE BOLU, Stéphane LE FOLL — 4 présents et 4 voix.

Pour MCS : Mme Véronique CANTIN, MM. Eric BOURGE, David CHOLLET — 3 présents et 3 voix.

Pour OBB : M. Dominique COVEMAERKER — 1 présent et 1 voix.

Pour SEM : MM. Denis HERRAUX, Nicolas ROUANET — 2 présents et 2 voix.

Pour 4 CPS : M. Patrice GUYOMARD — 1 présent et 1 voix.

Elus excusés :

Pour LMM : Mmes Patricia CHARTON, Nathalie DUPONT, Lydia HAMONOU-BOIROUX, Fabienne LAGARDE, MM. Christophe COUNIL, Laurent PARIS.

Pour OBB : Mme Nathalie DUPONT, M. Sébastien GOUHIER.

Pour SEM : M. Guy FOURMY.

Madame Véronique CANTIN est nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le

SLO

ID : 072-200078426-20221206-20221206_4-DE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 6 décembre 2022

20221206_4

RAPPORTEUR : Monsieur Martial LATIMIER, Vice-Président en charge de l'habitat

OBJET : Proposition de cosignature des conventions ORT/PVD par le Pays du Mans

Monsieur LATIMIER, Vice-Président en charge de l'habitat, rappelle que le territoire du Pays du Mans comprend 11 communes lauréates au dispositif petites villes de demain (PVD). Cette démarche en partenariat avec l'Etat a permis notamment de mettre à disposition des territoires (communes PVD et EPCI) de l'ingénierie en faveur de la revitalisation des centres-bourgs.

Le programme « Petites villes de demain » doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins, à travers la signature d'une convention **Opération Revitalisation des Territoires**. De plus, le programme favorise l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance. La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2022- 2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le Pays du Mans est un acteur maître d'ouvrage sur les sujets habitat, urbanisme, aménagement du territoire, transitions écologiques et énergétiques à travers :

- Le pilotage de la plateforme de rénovation énergétique SURE,
- Le suivi d'une étude pré-opérationnelle habitat,
- La mise en place d'un Programme d'Intérêt Général sur la rénovation énergétique et l'autonomie,
- L'animation de la révision du SCoT et du PCAET.

Vu les conventions cadres pluriannuelles « Petites Villes de Demain » établies avec l'Etat, la Région Pays de la Loire, le Département et :

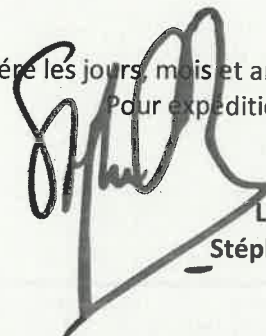
- Le Gesnois Bilurien avec les 4 communes PVD Bouloire, Connerré, Montfort-le-Gesnois et Savigné l'Evêque, signée le 25 octobre 2021,
- Le Maine Cœur de Sarthe avec les 2 communes PVD Ballon-Saint Mars et Montbizot /Ste Jamme-sur-Sarthe, signée le 12 juillet 2021,
- L'Orée de Bercé-Belinois avec la commune PVD Ecommoy, signée le 2 juin 2021,
- Le Sud Est Manceau avec la commune PVD Parigné l'Evêque, signée le 27 octobre 2021,
- Les deux communes PVD Sillé-le-Guillaume et Conlie, signée le 25 août 2021.

Il est proposé aux membres du bureau syndical de :

- AUTORISER, sur demande des territoires susvisés concernés, Monsieur le Président ou son représentant à cosigner les éventuelles conventions ORT à venir des territoires membres du Pays du Mans.

RESULTAT DU VOTE : A l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour expédition conforme,



LE PRESIDENT
Stéphane LE FOLL

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU MANS

15-17 Rue Gougéard, CS51529,
72015 LE MANS Cedex 2

02 43 51 23 23

contact@paysdumans.fr



@paysdumans

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Bureau syndical du mardi 6 décembre 2022

PAYS DU MANS

Envoyé en préfecture le 07/02/2023

Reçu en préfecture le 07/02/2023

Publié le

ID : 072-200078426-20221206-20221206_5B-DE



L'an deux mille vingt-deux, le six décembre, à midi trente, le bureau syndical du Pays du Mans s'est réuni au Mans, salle du rez de chaussée au Pays du Mans, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Stéphane LE FOLL, Président.

Etaient présents :

Pour GB : Mme Chantal BUIN, MM. Martial LATIMIER, André PIGNE – 3 présents et 3 voix

Pour LMM : Mmes Christine POUPINEAU, MM. Franck BRETEAU, Joël LE BOLU, Stéphane LE FOLL – 4 présents et 4 voix

Pour MCS : Mme Véronique CANTIN, MM. Eric BOURGE, David CHOLLET – 3 présents et 3 voix

Pour OBB : M. Dominique COVEMAERKER – 1 présent et 1 voix

Pour SEM : MM. Denis HERRAUX, Nicolas ROUANET – 2 présents et 2 voix

Pour 4 CPS : Patrice GUYOMARD – 1 présents et 1 voix

Elus excusés :

Pour LMM : Mmes Patricia CHARTON, Nathalie DUPONT, Lydia HAMONOU-BOIROUX, Fabienne LAGARDE, MM. Christophe COUNIL, Laurent PARIS.

Pour OBB : Mme Nathalie DUPONT, M. Sébastien GOUHIER.

Pour SEM : M. Guy FOURMY.

Madame Véronique CANTIN est nommée secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU MANS

Envoyé en préfecture le 07/02/2023

Reçu en préfecture le 07/02/2023

Publié le

ID : 072-200078426-20221206-20221206_5B-DE



BUREAU SYNDICAL

Extrait du registre des délibérations

Séance du 06 décembre 2022

N°20221206_5B

RAPPORTEUR : Madame LEBALLEUR, Vice-Présidente à l'Agriculture et Alimentation

OBJET : Candidature à l'appel à projet « Programme National pour l'Alimentation »

Le dispositif national « Programme National pour l'Alimentation » organisé par le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, en partenariat avec le ministère de la santé et de la prévention, le ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées et l'Agence de la Transition écologique (ADEME) a pour objectif d'accompagner les territoires vers la mise en place d'outils en réponse à la future Stratégie Nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC).

Cet appel à projet permet l'émergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux.

Le Pays du Mans s'est porté candidat à ce nouvel appel à projets PAT pour les raisons suivantes :

- poursuivre et structurer le travail engagé en complémentarité avec le PAT de Le Mans Métropole ;
- élargir une partie des actions du PAT métropolitain aux espaces périurbains et ruraux alentours ;
- initier de nouvelles actions pour mieux répondre aux enjeux de l'agriculture et de l'alimentation au niveau local, en lien avec l'expérimentation d'urbanisme favorable à la santé (UFS) en cours ;
- inscrire ce PAT dans les révisions du SCoT et du PCAET et conformément aux évolutions réglementaires liées aux enjeux d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, tout en s'intégrant dans les stratégies nationales et régionales (EGALIM, ZAN, SRADDET, SNANC, Climat et résilience).

Cette candidature permettra également de répondre aux enjeux d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, et de s'inscrire dans les nouvelles stratégies nationales et régionales (EGALIM, ZAN, SRADDET, SNANC). Celles-ci visent par exemple, le maintien des prairies permanentes et la préservation du bocage, de nouveaux objectifs en matière d'approvisionnement local durable et de qualité, ...

Il s'agira de couvrir l'ensemble du territoire du Pays du Mans d'un PAT afin de tendre vers une résilience alimentaire, de mettre en place de nouvelles actions expérimentales, et de massifier et bonifier les actions déjà initiées (Charte Qualité Proximité, ...). Le Pays du Mans se servira du PAT pour renforcer l'articulation des contrats et outils déjà existants, notamment faire le lien avec le Programme Economie Circulaire, le SCoT, le PCAET, la démarche d'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS), la reconnaissance Territoire Engagé pour la Nature (TEN), ...

La démarche PAT du Pays du Mans ambitionne de porter des actions, concernant notamment l'approvisionnement et l'accessibilité à une alimentation durable en milieu rural, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la mise en place de pratiques agroécologique, et l'intégration dans la planification d'une approche alimentaire favorable à la santé et à l'environnement.

La candidature permettrait d'être reconnu PAT et d'obtenir des financements à hauteur de 100 000 € maximum sur 3 ans.

En conséquence, il est proposé au bureau syndical de :

- **Donner son accord pour le dépôt d'une candidature du Pays du Mans à l'appel à projet « Programme national pour l'Alimentation » d'ici le 09 janvier 2023 ;**
- **Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

RESULTAT DU VOTE : ACCORD A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour expédition conforme,

**LE PRESIDENT
Stéphane LE FOLL**